



Garde enfant par le père au foyer familial

Par **Cédric Camin**, le 10/10/2011 à 03:53

Bonjour,

Je viens de me séparer de ma concubine, elle a quitté le foyer familial et nous ne sommes pas mariés.

Je garde mon fils de 2 ans et demi depuis son départ (3 semaines)

Elle n'a pas de situation stable, pas de maison, un petit contrat d'un an à mi-temps, n'a pas de foyer stable.

C'est une femme instable qui aura du mal à trouver une certaine stabilité.

J'ai une situation stable, je voudrais garder mon fil avec moi...

Est-ce possible?

Si oui, comment dois-je m'y prendre?

Faut-il que je fasse constater son départ du foyer familial, ou cela ne sert-il a rien?

Merci pour vos réponses,

Cordialement,

Cédric

Par **mimi493**, le 10/10/2011 à 09:06

Faites immédiatement une requête au JAF pour obtenir la résidence exclusive de l'enfant.

[citation]Faut-il que je fasse constater son départ du foyer familial,[/citation] par qui et

comment ? Changez les barilletts des serrures, renvoyez son courrier avec un NPAI

Par **Cédric Camin**, le 10/10/2011 à 10:07

Merci de votre réponse,

Et même si je trouve cela un peu expéditif, je vais suivre votre conseil...

Cordialement,
Cédric